

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MARS 2021 à 18 HEURES 30

Convocation du 18/03/2021

Etaient présents : Mmes PAGANIN – BELAÏCHE - TRENTIN – DUVAL - MM. ROUSSEL – ROSSI - HEINTZ - DOS SANTOS - EININGER - Mmes CHARLEVOL — MAROT – DELIZY – GUIAUD - LE VAN – BOUKOBZA MM. MERO - VINCENT – Mmes GARENTE – LE MOINE - M. LALANDE – Mme BONTOUX

Absent représentés: M. DEGORCE par M. ROSSI - M. FINOCCHIARO par Mlle MAROT

Secrétaire de séance : M. ROSSI Florent

En préambule du conseil municipal, Madame le Maire propose à l'assemblée de voter un huis clos, afin de tenir compte du couvre-feu de 19H empêchant le public d'assister à la séance. Celle-ci est enregistrée puis diffusée en différé sur le site de la commune, car nous n'avons pas les moyens techniques pour diffuser en direct. Vote : unanimité pour le huis clos.

Madame le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 11/12/2020 ainsi que des décisions signées en application de la délégation du conseil municipal au Maire. Elles seront annexées au registre des délibérations.

Mme le Maire fait un rappel des évènements et actions depuis le dernier conseil comme elle s'y est engagée. En cette période de crise sanitaire particulièrement difficile, Mme le Maire adresse son soutien à nos administrés, à nos associations et à nos commerçants qui subissent de plein fouet toutes les mesures restrictives par l'Etat, qui accumule les incohérences et les contradictions. Mme le Maire déplore la lenteur de la campagne vaccinale depuis la fin du mois de décembre.

Un bilan des vaccinations est ensuite dressé : 130 Auribellois ont été vaccinés au centre de Mandelieu-la Napoule à date (personnes de plus de 75 ans). Mme le Maire remercie Mme Corinne BILLIET directrice du CCAS d'Auribeau, pour la gestion des rendez-vous vaccinaux, et bien sûr M. Sébastien LEROY Maire de Mandelieu la Napoule, M. David KONOPNICKI et leurs équipes, pour l'organisation exemplaire du centre de vaccination.

Toujours dans le registre de la lutte contre la Covid-19, un remerciement est également adressé au directeur de Super U de Pégomas, pour son don de 50 masques pour chaque enfant en élémentaire, soit 219 boîtes.

Mme le Maire fait ensuite un rappel des diverses manifestations qui ont pu se tenir en fin d'année : marché de Noël, concours de décoration de maisons pour Noël, le marché de Noël numérique et distribution de ballotins de chocolats pour nos aînés.

Concernant la sécurité, la traverse des Cannebiens est fermée à la circulation de 16 h 25 à 16 h 45 pour sécuriser la sortie scolaire des enfants, à titre expérimental et pour une durée temporaire. Un programme de mise en sécurité des routes et notamment de cette voie va être lancé prochainement.

Pour information, la salle de classe de grande section de maternelle qui était installée depuis 3 ans dans une pièce du réfectoire, a été transférée dans une salle rénovée. La salle de plonge de la cuisine a également été rénovée temporairement dans l'attente de travaux futurs. Lors du Budget primitif un point sera fait sur ce chantier.

Le numéro 2 « Auribeau & Vous » est paru fin janvier et l'application « Auribeau-sur-Siagne » sur smartphone a rencontré un vrai succès. À visionner également, une belle vidéo publiée le 8 mars sur nos réseaux sociaux dans le cadre de la journée des droits des femmes, avec le témoignage de cinq femmes du village que nous remercions.

Mme le Maire informe le conseil du recrutement en qualité d'ASVP de Mme Frédérique PICARD qui renonce de ce fait à siéger au conseil municipal pour servir au quotidien sa commune.

Elle annonce l'arrivée de Mme Valérie BOUKOBZA en qualité de conseillère municipale, subdéléguée au tourisme.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DU JOUR

1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Mme le Maire propose, suite au départ de Mme Frédérique PICARD et à l'arrivée de Mme Valérie BOUKOBZA en qualité de conseillère municipale subdéléguée au tourisme, de modifier de la façon suivante la délibération du 16/10/2020 et le tableau de répartition de l'enveloppe indemnitaire qui elle demeure inchangée :

Mme BOUKOBZA est rajoutée en fin de tableau avec une indemnité de 100 € brut, la ligne de Mme PICARD est supprimée, les conseillers municipaux délégués suivants remontent dans le tableau.

VOTE : Unanimité.

2 – ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL AU CCAS :

Mme le Maire propose suite au départ de Mme Frédérique PICARD du conseil municipal, d'élire à sa place pour le groupe majoritaire, Mme Delphine BELAÏCHE au conseil d'administration du CCAS.

VOTE : unanimité.

3 – CONVENTION DE REFACTURATION DES MASQUES DE PROTECTION COVID AVEC LA CAPG :

Mme le Maire rappelle qu'en début de crise sanitaire l'année dernière, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse avait décidé de passer une commande globale de masques en tissus pour les communes du Pays de Grasse.

La CAPG a sollicité l'aide de l'Etat et a fait réaliser 89.515 masques de protection en tissu par divers fournisseurs, pour un prix de revient moyen de 1,63 € TTC.

Il a été ensuite décidé que la CAPG prendrait à sa charge 50 % de la dépense après subvention : cout total 244.595 € - 98.841 € d'aide de l'Etat, soit un reste à payer de 145.754 €. Ce qui représente une prise en charge de la CAPG de 72.877 €, donc un reste à payer pour les communes identiques de 72.877 € soit 0.814 € TTC par masque.

Pour Auribeau, nous avons reçu 2.700 masques à 0.814 € TTC l'unité, donc un montant à payer de 2.198 €.

VOTE : accord unanime pour autoriser le Maire à signer la convention de refacturation et à mandater la somme à payer.

4 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021 :

Mme le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation les communes ne perçoivent plus la recette de cette taxe. Sa suppression est progressive et s'achèvera en 2023, date à laquelle plus personne ne devrait payer la TH sur les résidences principales. Celle sur les résidences secondaires s'appliquera toujours.

Pour compenser en partie cette perte, l'Etat a prévu que la part du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département des Alpes-Maritimes de 10,62 %, serait intégralement versée aux communes. Il y aura donc fusion du taux communal de TFPB actuellement de 14,31 % avec celui du Département 06 de 10,62 %. Cela n'impactera pas les Auribellois puisque la colonne de la part Départementale sera supprimée et celle de la commune réunira les deux taux, soit un nouveau taux global de 24,93 %.

Pour autant, il manquera en recette une somme estimée à 355.747€ pour maintenir le produit des taxes 2020 de 1.337.871 €. L'Etat s'est engagé à compenser à l'Euro près le produit des taxes 2020. Aucune information à ce jour sur la ou les dates de versement.

Mme le Maire propose dans le cadre de la stabilité fiscale, de ne pas augmenter les taux communaux :

TFPB : 14,31 % (+10,62 % taux fixe du Département des Alpes-Maritimes) : 24,93 %

TFNB : 24,34 %

Majoration Taxe d'Habitation : +3,68 %

VOTE : unanimité pour la stabilité.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5 – EXAMEN ET VOTE DES DROITS DE VOIRIE 2021 :

Mme le Maire propose au conseil de ne pas modifier les montants des droits de voirie 2020 (année entière) et de voter les mêmes pour 2021. Selon l'évolution de la crise sanitaire et des consignes gouvernementales, le conseil aura toujours la faculté de réviser les droits de voirie pour les commerçants en fonction de leurs activités. (Tableau projeté en séance)

VOTE : unanimité.

Mme le Maire propose au conseil de passer aux points 10 et 11 avant d'examiner en fin de séance les points financiers (compte de gestion et compte administratif 2020 et budget primitif 2021). Accord unanime.

10 – EXAMEN D'UNE DEMANDE D'ACHAT D'UNE CAVE AU VILLAGE PAR SON LOCATAIRE :

Les locataires d'une cave impasse de la Cure, louée par la commune depuis le 01 aout 2019 à 120 € par mois, souhaiteraient l'acquérir.

Mme le Maire dit ne pas y être favorable, la cave faisant partie de l'unité foncière. Elle est située en dessous de la salle de réunion de la Mairie. Une cave est une annexe qui valorise un bien communal.

VOTE : accord unanime pour ne pas vendre la cave.

11 – PERSONNEL COMMUNAL :

- **CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE** : il s'agit de créer un poste d'adjoint technique pour le restaurant scolaire, qui ne serait utilisé qu'en cas de besoin de façon ponctuelle, pour faire face au surcroit de travail lié aux protocoles sanitaires mis en place pour lutter contre la COVID. Selon l'évolution de la crise et les nouvelles contraintes que l'Etat impose aux collectivités, la commune pourrait ainsi avoir plus de souplesse en gestion du personnel. La rémunération serait basée sur le SMIC.

VOTE : unanimité.

- **CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DU MAIRE ET DES ELUS** : ce poste permettrait de soulager le service administratif de la Mairie. La fiche de poste dans les grandes lignes est la suivante : gestion de l'agenda des élus, préparation des réunions et des rendez-vous, prise en charge des demandes des administrés, préparation des dossiers du Maire, interface entre l'exécutif et les acteurs locaux...

Le poste serait créé en CDD d'un an renouvelable jusqu'à la fin du mandat.

VOTE : unanimité.

En raison d'un délai assez long avant de trouver la personne correspondant au poste, il est possible de prévoir l'accueil d'un stagiaire étudiant de l'enseignement supérieur, car nous sommes en période de recherche de stage en cette fin d'année.

- **ACCUEIL D'UN STAGIAIRE ETUDIANT AVEC GRATIFICATION** : si la commune souhaite accueillir un stagiaire étudiant pour une période de deux mois à six mois, elle doit délibérer pour pouvoir lui verser une gratification. Elle est basée à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour un maximum de 7 heures par jour. Actuellement, ce montant est fixé à 3,90 € de l'heure.

VOTE unanimité.

6 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité du Trésorier, comptable de la commune, et qu'il convient de l'examiner avant le compte administratif du Maire. Il est en tout point identique au compte administratif 2020.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour l'exercice 2020 le résultat de l'exercice fait ressortir un besoin de 23.040,61€. Soit, après reprise des reports 2019 : +499.389,47 € en fonctionnement et +102.965,08 € en investissement, le résultat de clôture 2020 est de + 579.313,94 €.

VOTE : unanimité.

7 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Mme le Maire présente en détail par section et par chapitre, au conseil municipal le compte administratif 2020, qui est en tout point identique au compte de gestion du trésorier.

Une présentation détaillée est projetée en séance.

Balance du compte administratif 2020

	BP 2020	REALISES	RESULTATS exercice 2020	REPORTS 2019	Total Résultats + Reports 2019		RESULTATS CUMULES
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	2 708 848 €	1 961 059.14 €					1 961 059.14 €
RECETTES	2 708 848 €	2 224 624.71 €	263 565.57 €	499 389.47 €	762 955.04 €		2 724 014.18 €
						<i>résultat de Fonctionnement</i>	762 955.04 €
INVESTISSEMENT						R.A.R. 2020	
DEPENSES	1 840 356 €	994 499.94 €				472 265 €	1 466 764.94 €
RECETTES	1 840 356 €	707 893.76 €	- 286 606.18 €	102 965.08 €	- 183 641.10 €	413 933 €	1 224 791.84 €
						<i>résultat d'Investissement</i>	- 241 973.10 €
						résultat cumulé 2020	520 981.94 €

Au résultat de clôture 2020 de + 579.313,94 €, il convient de déduire les Restes à réaliser 2020 (dépenses et recettes engagées au 31/12/2020 et non mandatées), pour un montant de + 58.332 € (différence entre RAR en dépenses et en recettes), soit un résultat cumulé 2020 de + 520.981,94 €.

Mme le Maire quitte la séance et donne la présidence à Mme Delphine BELAÏCHE, 1^{ère} adjointe, pour le vote.

VOTE : 19 POUR - 3 Abstentions (M. VINCENT- Mmes LE MOINE – GARENTE)

8 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020 :

Mme le Maire rappelle que l'excédent de fonctionnement du CA 2020 est de 762.955,04 €. Il est obligatoire de couvrir à minima le besoin en investissement qui est de : -241.973,10 €.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme le Maire propose donc l'affectation suivante pour le BP 2021 :

- Affectation en réserves en investissement en recette au compte 1068 : 241.973,10 €
- Report en section de fonctionnement en recette au compte 002 : 520.981,94 €

VOTE : 19 POUR - 4 Abstentions (MM. MERO – VINCENT – Mmes LE MOINE – GARENTE)

9 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Avant de présenter le Budget primitif 2021, Mme le Maire propose d'expliquer les grandes lignes de la politique municipale pour l'année 2021, dans un souci de transparence et de communication.

Tout d'abord, des remerciements sont adressés à M. Jérôme VIAUD, Président de la CAPG et ses services, pour leur aide et leur assistance dans le dossier de l'école.

Mme le Maire remercie également M. Philippe TABAROT pour son aide en sa qualité de conseiller Régional, ainsi que M. Charles-Ange GINESY Président du conseil Départemental des Alpes-Maritimes et M. Eric CIOTTI Président de la commission des Finances. Tous l'ont assuré de leur entier soutien dans le dossier de rénovation du rez-de-chaussée de l'école maternelle de de ses extérieurs.

- Amélioration du cadre de vie et sécurité : sécurisation des abords de l'école, sécurisation de la route du village en réduisant la vitesse, modification des priorités au carrefour du Pré de Fanton, aménagement des ronds-points, fleurissement du pont du Bayle, mise en place de cendriers urbains, mise en place de « voisins vigilants » avec la gendarmerie de Pégomas.

- Maitrise de notre territoire : la priorité est la réflexion autour du « Auribeau de demain », c'est-à-dire la façon dont nous souhaitons voir évoluer notre commune. Il s'agit d'un travail qui va bien au-delà du PLU. La municipalité souhaite travailler avec un bureau d'étude, ainsi qu'avec la SPL du Pays de Grasse représentée par M. GABERT, avec comme axe principal l'entrée de ville.

Il faut rappeler que le PLU est à l'étude depuis 2008 et n'a jamais abouti. Après 12 ans de non-décisions par l'équipe précédente, notre commune est actuellement sous les règles du RNU (Règlement national d'urbanisme).

A ce sujet, Mme le Maire souhaite rétablir **LA** vérité, et non pas **sa** vérité, sur les immeubles qui fleurissent le long de la route départementale. Les permis ont été signés le 14/01/2019 pour IMMMOB BLEU et le 09/08/2019 pour K&M par M. Jacques VARRONE. Ces deux immeubles se réalisent maintenant sur des terrains privés.

Le projet PITCH en limite avec Pégomas, a été déposé juste après l'élection de Mme le Maire et a fait l'objet d'un sursis à statuer, et un recours gracieux a été déposé par la société PITCH.

Quant aux deux permis au village déposés par PALLAS IMMOBILIER, sur des terrains communaux par compromis de décembre 2019 signé par M. Jacques VARRONE, l'un a été refusé par Mme le Maire sur avis des services de l'Etat et l'autre est un rejet tacite (dossier non complété par le pétitionnaire). Une procédure est en cours devant le tribunal administratif par la société PALLAS, avec demande de dédommagement. Mme le Maire rappelle que le projet de permis des Bugadières devant le site de l'ancienne école enlevait totalement la vue avec un mur de plus de 2 mètres de haut, et utilisait la terrasse sur laquelle la plus grande partie des manifestations culturelles se font en été.

- Achat d'un terrain au Vallon de Juhan par préemption de la SAFER pour permettre la réalisation d'un espace de santé. Des demandes de subventions sont en cours auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

- Education et Ecoles : Mme BELAÏCHE précise qu'il n'est pas possible de faire rentrer les enfants dans les nouveaux locaux de l'école maternelle une fois les réserves levées sur le chantier en cours, car le rez-de-chaussée qui a été totalement dévasté durant les travaux, doit au préalable être rénové. De même que les extérieurs cours, clôtures, city-stade et jeux pour enfants. Les travaux sont très importants et ils sont estimés à environ 810.000 €. Fort heureusement, la CAPG va aider la commune à financer une partie de la réhabilitation du rez-de-chaussée afin d'y installer le centre de loisirs. Le conseil départemental et le conseil régional viendront également en soutien financier sur ce dossier, à hauteur de 50 % pour le Département et de 30 % pour la Région.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les WC de l'élémentaire seront entièrement rénovés cet été, les aides ont été obtenues de l'Etat et du Département.

- Culture et Festivités : il est prévu la rénovation du point INFO du Village et la relance du Festival de Théâtre avec l'association Coup de Théâtre. Mme le Maire donne également la liste des manifestations programmées sous réserve de l'évolution de l'épidémie.
- Déplacements urbains : l'aménagement du parking Adrien Rey est programmé, l'aide du Département au titre de la dotation cantonale a été octroyée.
- Actions sociales : Mme le Maire rappelle le maintien des aides au permis de conduire et du Pass'Sport par le CCAS (informations sur les aides sur le site de la Commune). Cette année en se regroupant avec 6 autres CCAS, une étude ABS (Analyse des Besoins Sociaux) va être réalisée afin de mieux connaître les besoins réels de la population.
- Communication : création d'un conseil municipal des jeunes, et nomination de référents de quartier dans le cadre de la démocratie participative. L'application « Mairie d'Auribeau-sur-Siagne » téléchargeable sur smartphone permet de rester connecté et de communiquer avec les élus.

EXAMEN DU BP 2021 :

Mme le Maire et Mme TRENTIN adjointe aux finances, présentent en détail par section et par chapitre, le projet de Budget 2021 au conseil (présentation d'un Power point en séance). Mme le Maire souligne le fait que malgré un budget contraint, la section d'investissement est tout de même de 2.895.809 €, ce qui est important comparativement à des budgets de communes voisines plus importantes en population.

<i>Fonctionnement</i>	
DEPENSES	2 675 665 €
RECETTES	2 675 665 €
<i>Investissement</i>	
DEPENSES	2 895 809 €
RECETTES	2 895 809 €
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT PREVU POUR 2021	550 000 €

Mme le Maire propose au conseil que cette année la commune achète directement les chèques cadeaux pour le Noël du personnel plutôt que de verser une subvention au Comité des œuvres sociales du personnel (CDOS) comme auparavant. L'objectif, c'est que cette attribution de chèques cadeaux soit liée au mérite et ne soit plus un automatisme uniforme.

Un focus est également fait sur l'endettement de la commune. Les 7 emprunts en cours sont présentés en détail. Le capital restant dû au 01/01/2021 est de 3.455.530, 11 €, pour une annuité 2021 de 310.643,74 €. Soit un endettement par habitant en capital de 1.049,68 € ce qui est supérieur par rapport aux communes de même strate : moyenne de 703 €.

La commune est donc fortement endettée ce qui laisse très peu de marge de manœuvre financière, à cause de choix politiques survenus avant l'élection de la nouvelle municipalité.

Le détail de la section d'investissement reprend tous les projets détaillés par Mme le Maire.

VOTE : 17 POUR – 6 Abstentions (MM. MERO – VINCENT – Mmes LE MOINE – GARENTE – M. LALANDE – Mme BONTOUX).

Le Maire
Michèle PAGANIN